



DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER

# COMMUNE DE SASNIERES

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du

Approuvant le PLU

Le Maire,

ANNEXES SANITAIRES



**AGENCE URBA 37**

57 rue Nationale

37240 Manthelan

02 47 59 98 35



## 1.1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

### RESEAU

Le réseau Saint-Rimay-Houssay est géré par le SIAEP du Gondré qui est composé des communes suivantes :

- Ambloy
- Houssay
- Saint-Rimay
- Sasnières
- Villavard
- Villiersfaux

Le château d'eau se trouve sur la commune de Houssay.

### QUALITE DE L'EAU

En 2010, l'analyse de l'eau a conclu à une bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Le traitement de déferrisation de l'eau est nécessaire pour gérer l'excédent de fer avant sa distribution.

### CHIFFRES SUR LE RESEAU

**Linéaire de réseau** : 72 km

**Capacité du château d'eau** : 400 m<sup>3</sup>

**Volume maximum autorisé par l'arrêté de DUP** : 840 m<sup>3</sup>/ jour, soit environ 300000 m<sup>3</sup>/an.

**Volume pompé sur l'année 2010** : 93166 m<sup>3</sup>/an.

**Rendement primaire moyen en 2009** : de 76 %.

### SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2012 :

Il a été approuvé le 25 juin 2012.

Une étude est en cours pour la sécurisation du SIAEP du GONDRE par le SIAEP du PLESSIS (Saint Amand-Longpré).



PLV : 00037432 page : 1

Délégation territoriale de Loir et Cher - Pôle santé publique et environnementale  
Unité Santé-environnement



## Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultat à afficher en mairie

Affaire suivie par:

Chantal CLEMENT  
Tél: 02 54 55 78 54/50

### Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP DU GONDRE  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SASNIERES  
MADAME LA DIRECTRICE - LYONNAISE DES EAUX - VENDOME

### SIAEP DU GONDRE (HOUSSAY)

Prélèvement 00037432  
Installation UDI 000593 ST RIMAY-HOUSSAY  
Point de surveillance S 000001342 LE BOURG  
Localisation exacte MR VERNEAU / 4 RUE DE L'EGLISE / RO

Commune SASNIERES  
Prélevé le : mercredi 07 avril 2010 à 10h05  
par : CARSO CLAUDE BOUDIAS  
Type visite : D1

Mesures de terrain	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	10.4	°C				
Chlore libre	<0.05	mg/LCl2				25.00
Chlore total	<0.05	mg/LCl2				

### Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : D1FE Code SISE de l'analyse : 00042860 Référence laboratoire : LSE1004-5398

#### CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Coloration	<5	mg/L Pt				15.00
Coloration après filtration simple	<5	mg/L Pt				15.00
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,12	NFU				2.00

#### PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-69h	2	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		

#### EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,55	unité pH			6,50	9,00
----	------	----------	--	--	------	------

#### MINERALISATION

Conductivité à 25°C	546	µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

#### PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
-------------------	-------	------	--	--	--	------

#### FER ET MANGANESE

Fer total	<10	µg/l				200,00
-----------	-----	------	--	--	--	--------

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00037432)

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique au regard des paramètres analysés.

Signé à Blois le 22 avril 2010

Pour la déléguée territoriale  
de Loir et Cher  
l'ingénieur de génie sanitaire

Christelle FUCHE

## 1.2. ASSAINISSEMENT

La commune ne possède pas de station d'épuration. La commune est couverte, depuis la délibération du 5 décembre 2005, par un SPANC (assainissement non collectif) qui est géré par le service départemental de la qualité de l'eau du Conseil Général. Ce service fait le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées sur l'ensemble du territoire de Sasnières.

Sur la commune s'applique un plan de zonage d'assainissement datant de 1997, révisé en janvier 2008 et modifié en octobre 2008. Cette modification indique qu'au vu du faible nombre de maisons agglomérées et de l'absence de terrains, la municipalité a choisi de ne pas créer de système d'épuration des eaux usées collectif. Chaque propriétaire d'un logement doit avoir un assainissement individuel adapté à la nature du sol. Une étude de sol sera préalable à tout choix en matière de traitement des eaux usées. Certains riverains peuvent se regrouper pour mettre en place un système d'épuration autonome regroupé. L'ensemble des autres habitations de la commune fonctionneront avec un assainissement de type non-collectif.

### ACTIVITES GENERATRICES D'EAUX USEES :

#### *Activités artisanales*

Les activités artisanales sont peu nombreuses et sont toutes branchées sur leur propre assainissement non collectif.

#### *Activités agricoles*

L'activité agricole est principalement céréalière et ne génère pas d'eaux usées excessives.

#### *Activités génératrices d'eaux usées domestiques*

Chaque ménage possède son propre assainissement individuel.

### RESEAU D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF :

L'ensemble de la commune est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Ce service est assuré par le conseil général.

Un diagnostic vient d'être réalisé sur l'ensemble des installations du bourg. Les résultats ont été transmis aux habitants. La plupart des systèmes d'assainissement nécessitent d'être revus et mis aux normes.



## EXTRAIT DU RAPPORT DE SYNTHÈSE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT - 1997

### *Les unités de sols présents sur la commune*

#### SOLS DÉVELOPPÉS SUR ALLUVIONS ET COLLUVIONS

##### Unité 1 : sol hydromorphe à gley

- Position de talweg principal (ruisseau de la Fontaine). Teinte gris-brun sombre en surface, gris pâle en profondeur,
- Texture de limon sablo-argileux (localement limon moyen sableux) en surface, d'argile ou d'argile sableuse en profondeur (avec présence d'éléments grossiers siliceux),
- Faiblement à moyennement calcaire,
- Nappe permanente vers 60 cm à 1 m de profondeur.

#### SOLS DÉVELOPPÉS SUR ROCHE-MÈRE CALCAIRE

##### Unité 2 : sol brun calcaire peu profond

- Développé sur calcaire turonien apparaissant vers 50 à 60 cm de profondeur (les Brillères, l'Ormeau),
- Couleur brun-clair en surface. Effervescence moyenne à HCl,
- Texture limono-argileuse à argileuse. Présence d'éléments grossiers (20 à 30 % de graviers et cailloux calcaires)
- Structure grumeleuse, très bonne aération. Absence d'hydromorphie.

##### Unité 3 : sol brun calcaire profond

- Repose sur calcaire turonien dans les bas de versants (les Brillères)
- Couleur brune en surface, puis jaunâtre à beige,
- Texture argileuse. 10 à 20 % d'éléments grossiers calcaires,
- Structure grumeleuse à polyédrique fine, très stable
- Excellente porosité d'ensemble du profil

##### Variante 3a : hydromorphe

- Bas de versant, en limite de la zone alluviale (le Château)
- Couleur grise en surface, puis gris-jaunâtre : taches d'oxydoréduction apparaissant vers 50 cm de profondeur,

##### Unité 4 : sol brun eutrophe à calcique

- Représenté au nord du bourg et des Brillères, sur substrat calcaire et siliceux vers 80 cm à 1 m de profondeur
- Teinte brun-rouge en surface, rougeâtre en profondeur,
- Texture limono-argilo-sableuse en surface, argileuse en profondeur,
- Structure grumeleuse à polyédrique fine, très stable. Absence d'hydromorphie significative.

#### SOLS DÉVELOPPÉS SUR FORMATIONS DÉTRITIQUES ET FORMATIONS DE PENTE DIVERSES

##### Unité 5 : sol brun à brun faiblement lessivé

- Développé sur formations siliceuses diverses dans les versants, avec parfois un léger recouvrement limono-sableux superficiel,
- Teinte brune à brun-gris en surface, brun-jaunâtre à brun-orangé en profondeur,
- Substrat argilo-caillouteux apparaissant vers 60 à 80 cm en profondeur,
- Texture limono-sableuse à limono-argilo-sableuse (15 à 22 % d'argile)
- Structure polyédrique assez bien exprimée en surface. Bonne porosité dans les horizons supérieurs. Compact et massif dans les horizons inférieurs,
- Hydromorphie moyenne : taches d'oxydoréduction apparaissant vers 50 à 60 cm.

##### Unité 6 : sol brun lessivé

- Développé sur argile à silex en place, en rebord de plateau,
- Substrat d'argile lourde, très compact, apparaissant vers 40 à 50 cm de profondeur
- Texture limono-sablo-argileuse (20 à 25 % d'argile), localement argileuse (30 %) en surface. Texture argileuse au-delà de 40 cm de profondeur, puis argile lourde avec présence de cailloux et parfois blocs siliceux au-delà de 50 à 70 cm de profondeur.
- Structure polyédrique fine à moyenne en surface, massive en profondeur. Porosité d'ensemble très médiocre,
- Hydromorphie moyenne à forte : taches d'oxydoréduction nettes dès la base de l'horizon de labour, marmorisation au-delà de 50 cm

##### Variante 6a : à recouvrement limono-argileux superficiel (légèrement colluvial)

- Bas de versant (les Brillères)
- Limon argilo-sableux (environ 20 % d'argile) sur environ 80 cm d'épaisseur, puis argile assez compacte
- Porosité d'ensemble moyenne,
- Quelques taches d'oxydation au-delà de 60 cm de profondeur.

## SOLS DEVELOPPES SUR LIMON DES PLATEAUX

### Unité 7 : sol brun lessivé

- Position de replat sommital (la Gaulerie, la Tetardière),
- Texture limono-sableuse en surface, argileuse en profondeur. Substrat d'argile à silex possible vers 80 cm à 1 m,
- Couleur brune à brun-grisâtre en surface, brun-jaunâtre avec taches contrastées abondantes au-delà de 50 cm de profondeur.
- Caractères structuraux défavorables dans l'horizon superficiel ; compact et assez peu perméable en profondeur,
- Hydromorphie moyenne

### Perméabilité des sols

Globalement, il ressort que la perméabilité des sols locaux est variable. Elle est élevée dans les sols développés sur alluvions et sur roche-mère calcaire ; elle est quasi-nulle pour tous les sols reposant sur l'argile à silex à faible profondeur.

### Aptitude des sols à l'assainissement autonome

L'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été définie de la manière suivante :

- Sols de bonne aptitude à l'assainissement autonome (unité 3)

Site satisfaisant ne présentant aucune contrainte majeure.  
Exutoire en sous-sol.

- Sols d'assez bonne aptitude à l'assainissement autonome (unité 3a,4,5,6a,7)

Sol présentant globalement des contraintes mineures (sol moyennement drainé)  
Exutoire : sol en place.

- Sols d'aptitude moyenne à l'assainissement autonome (unité 2)

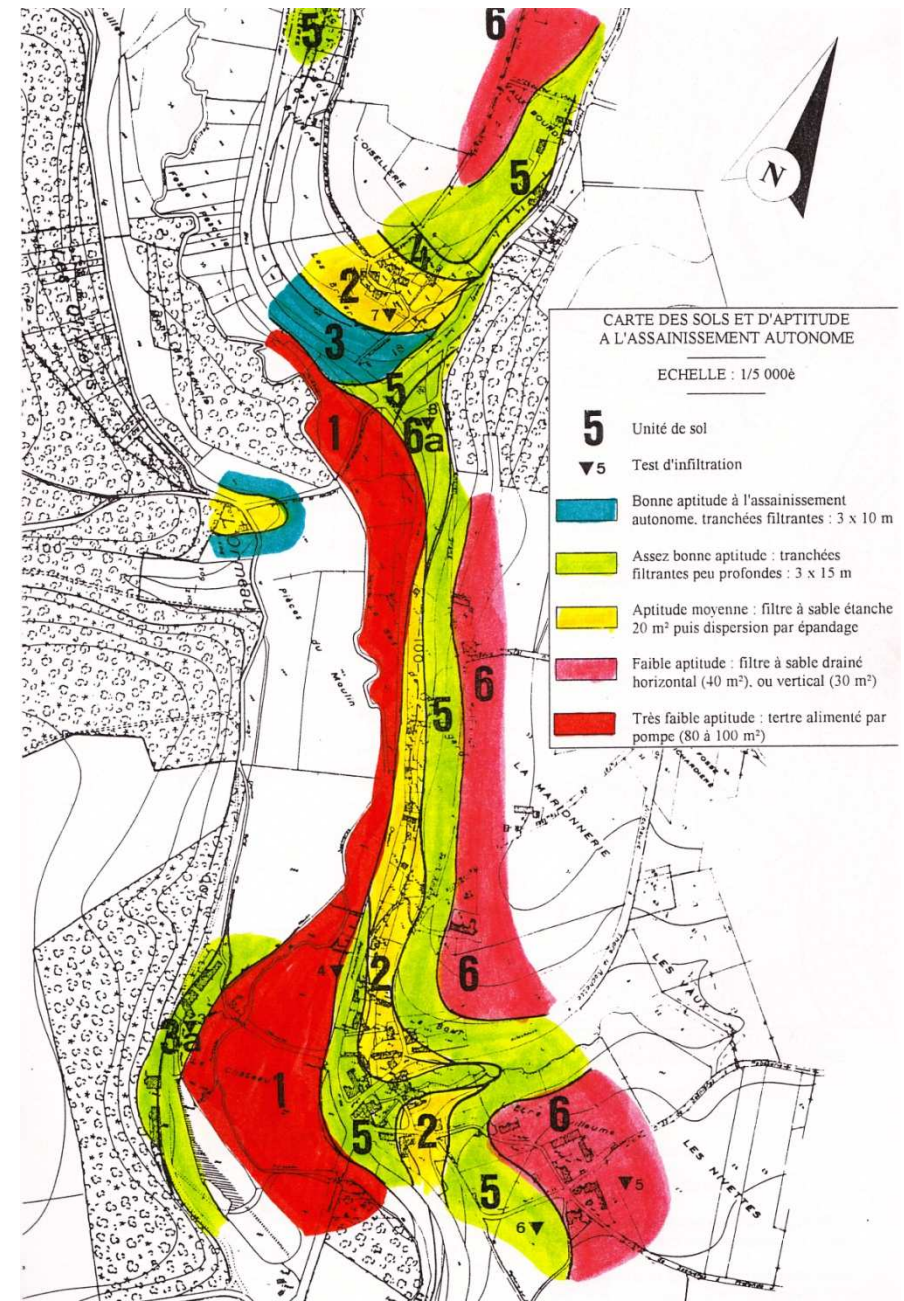
Sol présentant au moins une contrainte majeure (protection insuffisante de l'aquifère)  
Exutoire : sol en place.

- Sols d'aptitude faible à l'assainissement autonome (unité 6)

Site présentant des contraintes majeures (nappe perchée temporaire, sous-sol de très faible perméabilité)  
Exutoire : milieu hydraulique superficiel.

- Sols d'aptitude très faible à l'assainissement autonome (unité 1)

Site présentant au moins une contrainte majeure (niveau de la nappe à faible profondeur)  
Exutoire : sol en place



---

## **RESEAU D'EAUX PLUVIALES**

Le bourg est partiellement relié à un réseau d'eaux pluviales qui se déverse dans la rivière.

Les fossés agricoles drainent dans les fonds de vallons l'eau de ruissellement qui se déverse ensuite dans la rivière.

### 1.3. ELIMINATION DES DECHETS

Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés a été actualisé en 2002. Il est aujourd'hui en cours de révision.

Le plan actuel a pour objectifs :

- la constitution d'un réseau de déchetterie ;
- la collecte sélective ;
- le recyclage ;
- la valorisation des matières organiques ;
- la résorption des décharges brutes ;
- l'évaluation de la situation ;
- la communication auprès de la population ;
- l'encouragement des initiatives permettant la réduction des déchets à la source.

La commune est comprise dans le secteur I (Nord) de ce plan qui prévoit la mise en place d'une filière incinération avec valorisation énergétique

#### **DECHETTERIES ET DECHETS MENAGERS**

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagers (SICTOM) est une collectivité territoriale, créée en 1991, composée de 56 communes adhérentes (48 dans le Loir et Cher et 8 dans la Sarthe), soit une population de 23 325 habitants en 2010.

La collecte sélective est effective depuis 2002 sur le territoire. Le SICTOM a décidé en 2005 de s'engager dans l'optimisation du service de collecte de tri sélectif et des ordures ménagères. Le Grenelle de l'environnement conforte cette optimisation en demandant 75 % de taux de recyclage des emballages ménagers.

Les déchets sont recyclés en pulls polaires, canettes, chariots de supermarchés, bouteilles de verre et boîtes de céréales, selon l'origine de l'emballage.

Le SICTOM Montoire-La Chartre vient d'obtenir le label national QualiTri 2010, décerné par Eco-Emballages et l'ADEME pour une durée de 3 ans.

Plusieurs déchetteries sont ouvertes aux habitants de la commune : Prunay-Cassereau (mercredi matin / vendredi après-midi), Couture-sur-Loir (lundi matin, vendredi après-midi, et samedi).

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le mercredi après-midi sur l'ensemble du territoire communal.

Des colonnes à verre et à papier sont situées dans le hameau de l'Etre Guillaume.

#### **DECHETS AGRICOLES**

Une filière de collecte et de traitement des déchets des exploitations agricoles existe dans le Loir-et-cher. Divers point de collecte permettent de récupérer

- des emballages vides de produits phytosanitaires,
- des produits phytosanitaires non utilisables,
- des Big-Bags et sacs plastiques d'engrais,
- des déchets de soins vétérinaires,
- des huiles usagées
- et des films agricoles usagés.

La plupart des déchets d'origine agricole sont transportés en dehors du département pour être traitées, voire revalorisées.

Un site de collecte de ce type de déchets va être créé sur la commune de Montoire. Il existe déjà un site de collecte à Saint-Amand-Longpré.